



Modifications du 21 juin 2022 du règlement sur les émoluments

	Art. 28 4 Saisie par la Commune des demandes de permis de construire par eBau	Emolument II
--	---	--------------

Les modifications entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Accepté par l'assemblée communale le 21 juin 2022.

Au nom de l'assemblée communale de Nods

La Présidente
Véronique Aubry

La secrétaire
Ana Santos

Certificat de dépôt public:

La Secrétaire a déposé publiquement les présentes modifications au règlement sur les émoluments de la commune de Nods du 20 mai 2022 au 20 juin 2022 (30 jours avant l'assemblée appelée à en délibérer). Elle a fait publier le dépôt public dans le N° 19 du 20 mai 2022 de la feuille officielle d'avis.

Lieu et date

Nods, le 21 juin 2022

Le/la secrétaire:

.....